

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux conséquences de la suppression des places de parking du bloc « Rauter » du « Foyer anderlechtois ».

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les habitants du bloc « Rauter » ont reçu leur renom concernant leur location de parking, ceci en vue d'une évacuation fin août. Ils vont devoir évacuer la centaine de places de parking en sous-sol tout en sachant que le parking situé devant le bâtiment (environ 90 places) est également condamné. Le « Foyer » souhaite y construire un immeuble de logements. Les habitants prétendent qu'on leur avait préalablement promis de conserver une majorité de ces places sachant que dans cet immeuble un nombre conséquent de PMR et de personnes âgées ont besoin d'un véhicule pour toute une série d'actes quotidiens.

Il semble que le « Foyer » envisage de réserver quelques places de stationnement temporaires et d'encourager les personnes âgées à déménager vers d'autres sites.

Si nous ne souhaitons pas ouvrir un vaste débat sur la politique immobilière du « Foyer anderlechtois » qui développe d'autres projets à proximité, l'impact de cette mesure de suppression de stationnement dans de pareilles proportions et sans réelle compensation aura des conséquences sociales sur les habitants du bloc « Rauter » mais aggravera aussi la pénurie de possibilités de stationnement dans le centre de la commune.

Ainsi, le Collège, en dialogue avec le « Foyer anderlechtois » dont il est le principal actionnaire, a-t-il envisagé les conséquences de cette suppression quasi-totale des possibilités de stationnement sur les habitants du bloc « Rauter » ? La Commune a-t-elle pris en compte les conséquences sur la mobilité et le stationnement de cette suppression massive de places de stationnement. Le cas échéant, comment envisage-t-on d'y remédier ?

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Comme nous le savons tous, le réaménagement de la rue Wayez a supprimé 170 places de parking tout le long de la voirie, avec les conséquences que nous connaissons déjà sur les commerçants et les habitants qui pouvaient utiliser ces places gratuitement en soirée et les jours fériés. En plus de cela, une habitante des logements sociaux du parc « Rauter » m'a partagé sa vive inquiétude pour donner suite à un futur projet du « Foyer anderlechtois » qui prévoit la suppression de 200 places de parking privées et réservées aux locataires sociaux.

Nous allons avoir comme situation que les centaines d'habitants qui n'auront plus droit à leur parking vont devoir trouver une place sur l'espace public, où les places de

parking se font déjà de plus en plus en rares. La pression automobile sur le stationnement sera bientôt ingérable. Cette dame, que j'ai eu au téléphone, insistait sur le fait que parmi les locataires sociaux, une grande partie était des personnes âgées, et donc à mobilité réduite. Ils ont donc besoin de leur voiture pour se déplacer facilement.

Ma question est la suivante :

- Comment va-t-on garantir que les habitants (pas uniquement ceux des logements sociaux) puissent trouver une place de stationnement proche de leur logement ? Que le Collège va-t-il mettre en place pour alléger la pression automobile et éviter que les habitants cherchent une place pendant 20 minutes voire plus ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Concernant le chantier du « Foyer anderlechtois », ce projet suit, comme tous les projets, la procédure de permis d'urbanisme, ce qui signifie que les incidences sont étudiées pendant la procédure. Le projet ne tombe pas du ciel.

La demande de construction de nouveaux logements sur le site « Rauter » date de 2009, à cette époque le Conseil d'Administration du « Foyer anderlechtois » était dirigé par le groupe « MR-FDF ».

Depuis 2012, ce projet est inscrit dans le « Plan Régional du Logement » et est entièrement géré par la « SLRB ».

Depuis 2015, la Commune discute et soutient le projet dans le cadre du nouveau PPAS « Biestebroeck ».

Le « Foyer anderlechtois » est propriétaire du terrain mais ne gère pas en direct ce chantier qui est régional.

Fin 2020, la « SLRB » a averti le « Foyer anderlechtois » que le dossier allait avancer et que les travaux allaient être réalisés.

Le « Foyer anderlechtois » a organisé plusieurs rencontres avec les locataires depuis 2021 et, chaque fois, ils ont été avertis concernant les nuisances durant le chantier.

La « SLRB » a annoncé en février 2023 que le chantier commencerait en octobre 2023, ce qui a amené le « Foyer anderlechtois » à donner un renon aux locataires de places de parking et de box.

On parle de 29 locataires sociaux (12 emplacements et 17 box) et de 44 locataires « privés » (30 emplacements et 14 box).

A l'issue du chantier, plus d'une centaine de places seront disponibles. Il y aura plus de places qu'avant puisque tous les véhicules du « Foyer anderlechtois » se garant actuellement au sous-sol ne reviendront pas.

Concernant le stationnement après les travaux, il y a actuellement 73 locataires ayant un contrat de location avec le « Foyer anderlechtois » pour un véhicule, se répartissant de la sorte : 44 privés (30 emplacements, 14 box), 29 sociaux (12 emplacements, 17 box ; 73 places réservées pour le personnel du « Foyer anderlechtois ».

Après le chantier, on retire le parking en surface mais il y aura : 103 emplacements en sous-sol, 6 emplacements PMR en sous-sol, 15 boxes en sous-sol, 3 emplacements PMR en extérieur, pour un total de 127 places en sous-sol.

A l'issue des travaux les places sur le parking extérieur seront effectivement supprimées et remplacées par du logement et par une esplanade qui reliera le parc Rauter à la chaussée de Mons via un escalier et une pente PMR. Ce qui est indéniablement un plus pour tous les usagers.

Le « Foyer anderlechtois » est actuellement en discussion avec la « SLRB » et l'entrepreneur pour que certaines places de stationnement puissent encore être maintenues.

On parle de 16 places « dépose minute » qui, moyennant un système de gestion, pourraient être maintenues durant le chantier.

De plus, le « Foyer anderlechtois » (via « BePark ») est en discussion avec les surfaces commerciales situant aux abords du site pour permettre l'occupation de leur parking en soirée, la nuit et le dimanche.

Au niveau des « compensations », les personnes qui louaient un box ou un emplacement ne payeront plus cette location pendant la durée des travaux. Ceux qui occupaient les places à l'air libre ne payaient déjà pas ces places, celles-ci n'étant pas intégrées au contrat de bail.

Concernant la politique du stationnement en général dans le quartier. La Commune cherche des solutions, surtout hors voirie, une des raisons pour laquelle nous avons établi le règlement-taxe pour les grands parkings et pour ouvrir les parkings privés aux habitants.

Dans le cadre des bâtiments et projets du PPAS « Biestebroeck » c'est aussi une des demandes de la Commune de libérer une partie des places de stationnement pour les habitants du quartier. La place qui se libère en espace public est utilisée pour le bien de tous les usagers, comme le projet du « Foyer anderlechtois » le montre.

Nous voyons tous encore cet été comment il est difficile de garder des températures vivables en ville, il faut de l'espace public pour verduriser, planter des arbres, installer des pleins de jeux, etc. pour améliorer la qualité de vie en ville, surtout pendant l'été.

Je ne suis pas experte en matière de « Foyer anderlechtois », ce sont les informations que j'ai pu trouver autour de ce projet.

G. VAN GOIDSENHOVEN trouve qu'il ne faut pas rejeter les responsabilités sur un mandataire « FDF » qui a rejoint le « PS » et qui avait initié une réflexion il y a plus quatorze ans, cela ne lui paraît pas crédible. L'obtention d'un permis ne se fait pas quatorze/quinze ans en amont. L'évolution du projet a eu des échos différents. Ce qui est intéressant, c'est le futur et le fait de trouver des solutions. Dans ce cas, des personnes ont besoin d'un véhicule. Le « Foyer anderlechtois » n'a pas pour principale mission de louer des places de parking, mais il doit toutefois répondre à un certain nombre de besoins. Il faut aussi pouvoir mener une réflexion sur les conséquences cumulées des suppressions de places de parking à peu près partout, c'est aussi la « Mobilité ». Le projet prévoit aussi de faire passer une route à l'arrière du bâtiment alors que les habitants s'attendaient à un potager. Il a donc lieu de se mettre autour de la table avec le « Foyer anderlechtois » pour trouver un certain nombre de solutions. G. VAN GOIDSENHOVEN compte sur le volontarisme et l'humanité du Collège.

Monsieur le Bourgmestre président précise que la route est un accès réservé pour les pompiers. Elle a été créée pour des raisons de sécurité uniquement.

G. BORDONARO ne s'oppose évidemment pas à la création de logements sociaux ; ce qu'il ne remet pas en question. Son interpellation vise le Collège. Premièrement, il y a une suppression d'un certain nombre de places de parking privées allouées à des locataires. À la suite des suppressions de place dans la rue Wayez et ailleurs dans le quartier « Centre », il va se poser un problème certain. Il comprend qu'on supprime des places pour verduriser et répondre à certains enjeux climatiques, mais seulement si on le fait de façon intelligente. Il ne s'oppose pas à l'idée de supprimer des places de stationnement pour y installer des bancs, des arceaux à vélo, pour autant que l'objectif est de vraiment créer une alternative pour les citoyens. Toutefois, actuellement, on place des bacs à fleurs et des potelets qui ne servent pas à grand-chose, sauf à supprimer des places de stationnement ! Deuxièmement, le Collège évoque le fait que la solution viendrait de la société de parking « Be Park », en fournissant aux riverains des places de parking des supermarchés pendant leurs heures de fermeture. C'est une fausse solution puisque les personnes vont devoir payer un abonnement coûteux pour pouvoir se garer.

Monsieur le Bourgmestre-Président lui précise qu'ils payent déjà actuellement.

G. BORDONARO réplique en disant qu'ils paieront alors encore plus cher que maintenant. Il faut tendre vers des places de parking gratuites de supermarchés et de grandes surfaces. Troisièmement, oui, il faut verduriser, installer des plaines de jeux, planter des arbres de pleine terre mais, en même temps, il faut tenir compte des besoins réels des habitants, et particulièrement des PMR. Même si les personnes utilisent peu leur voiture, elles doivent pouvoir se garer. On va arriver à une situation où elles ne pourront plus trouver une place et tourneront en rond pendant de longues minutes. Au-delà de la situation problématique qu'elles rencontreront quotidiennement, il y a un impact sur la pollution. G. BORDONARO espère que le Collège va trouver de meilleures solutions par rapport à ce qui est proposé ici.